

Qonto

Conditions Générales d'Utilisation

Services d'Outils Financiers

Version en date du 31 janvier 2025.



Le contrat est conclu entre :

OLINDA, Société par actions simplifiée au capital de 298 160,71€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 489 626 et dont le siège social se situe 18 rue de Navarin , 75009 PARIS.

Ci-après dénommée « **l'Établissement** » d'une part,

Et

Le client, (i) personne morale ou (ii) personne physique agissant pour son propre compte à des fins professionnelles, immatriculée ou résidente dans un Etat membre de l'Union Européenne.

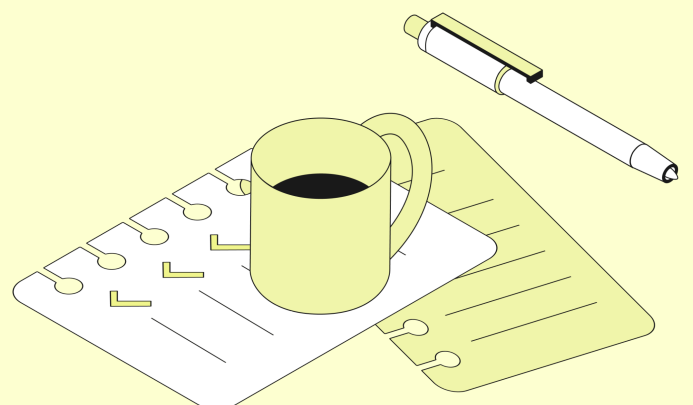
Ci-après dénommé « **le Client** », d'autre part.

Ensemble dénommées les « **Parties** »

Table des matières

Table des matières	3
Titre 1 - Votre Contrat	4
1. Objet	5
2. Usage des Services offerts	5
3. Conditions de souscription	6
4. Conditions tarifaires	6
5. Blocage de l'Espace Personnel	6
6. Durée	7
7. Modification	7
8. Transfert	7
9. Résiliation	7
10. Responsabilité et Force majeure	8
11. Disponibilité des Services	9
12. Données à caractère personnel	9
13. Convention de preuve	10
14. Réclamations et Service client	10
15. Langue	10
16. Inaccessibilité	10
17. Indépendance des stipulations	10
18. Loi applicable et tribunaux compétents	11
Titre 2 - Vos Outils Financiers	12
1. Dispositions Générales	13
2. Dispositions propres au service de facturation	13
3. Tableau de bord, export de données et synchronisation avec des outils tiers	15
4. Dématérialisation des justificatifs	15
5. Utilisation des fonctionnalités d'extraction automatique des données	16
Définitions	17

Titre 1 - Votre Contrat



1. Objet

Le présent Contrat a pour objet d'encadrer la fourniture des Services d'Outils Financiers au Client.



La souscription aux Services d'Outils Financiers est réservée aux clients de l'Etablissement **n'utilisant pas les services de paiement** de l'Etablissement.

Les Services étant fournis gratuitement, **l'Etablissement se réserve le droit de limiter la souscription** aux Services d'Outils Financiers à sa discrétion.

Si le Client venait à souscrire ultérieurement aux services de paiement offerts par l'Etablissement, le présent Contrat sera résilié automatiquement et avec effet immédiat, le contrat-cadre de services de paiement de l'Etablissement - accepté depuis l'Application - régissant alors l'intégralité des Services de l'Etablissement.

2. Usage des Services offerts

2.1. Désignation d'Utilisateurs

Les Services sont fournis au Client par l'intermédiaire de ses Utilisateurs habilités, dont les droits dépendent du profil qui leur est attribué. La signature du Contrat est faite par Titulaire qui dispose des droits pour représenter et engager le Client. Le Titulaire peut être un mandataire social ou une personne physique distincte du mandataire social, expressément mandaté par le Client.

Par ailleurs, le Client peut donner procuration à des Utilisateurs, habilités à utiliser les Services en son nom et pour son compte, et sous son entière responsabilité.

Le Client, par le biais de son Titulaire et de ses Utilisateurs, s'engage expressément à ne pas faire un usage anormal des Services et à agir en toutes circonstances de manière conforme aux conditions du Contrat. Le Titulaire s'engage à porter à la connaissance des Utilisateurs les conditions du Contrat.

2.2. Obligation du Client et des Utilisateurs

Le Client s'engage à :

- respecter les termes du Contrat, utiliser les Services conformément à leur destination et plus largement faire un usage raisonnable des Services;
- fournir à l'Établissement tous les justificatifs permettant de vérifier son identité, celle de ses Utilisateurs et la régularité de son activité professionnelle ;
- communiquer à l'Établissement, dans les délais convenus, toutes les informations nécessaires à la fourniture des Services et actualiser les données relatives au Client et à ses Utilisateurs. Le Client est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites données ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour protéger ses données, notamment en utilisant des logiciels antivirus à jour et en sécurisant l'accès à ses systèmes informatiques ;
- préserver la confidentialité des Données d'identification et sécuriser l'accès aux Services pour empêcher toute utilisation non autorisée ;
- utiliser les Services dans le respect des lois et règlements applicables ;
- ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de l'Établissement ou d'un tiers ou de manière inappropriée (tel que propos diffamatoires, indécents, menaçants ou injurieux) ;
- n'utiliser les Services qu'à des fins professionnelles, conformément à son activité déclarée.

Il est rappelé que le Client est responsable de l'utilisation des Services par ses Utilisateurs.

3. Conditions de souscription

Le Client garantit agir pour son propre compte à des fins professionnelles et être immatriculé en France.

4. Conditions tarifaires

L'ensemble des Services d'Outils Financiers sont fournis au Client gratuitement. L'Établissement pourra modifier les Conditions tarifaires dans les conditions prévues à l'article 7 du présent Contrat.

5. Blocage de l'Espace Personnel

L'Établissement se réserve le droit de bloquer l'accès à l'Espace Personnel, pour des motifs liés à la sécurité ou en cas de présomption d'une utilisation

non autorisée ou frauduleuse des Services, ou de toute donnée liée à l'Espace Personnel.

6. Durée

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de son acceptation en ligne par les Parties.

7. Modification

Le Client reconnaît et accepte que la version du Contrat applicable est celle publiée à l'adresse legal.qonto.com/fr au moment de son accès à l'Application et de son utilisation des Services.

L'Etablissement est libre de modifier le Contrat à tout moment, notamment afin de prendre en compte toute modification de l'Application et/ou de ses Services ainsi que toute évolution ou contrainte légale, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique.

En cas de modifications significatives ou défavorables de l'Application et/ou de ses Services, l'Etablissement informera le Client par tout moyen et moyennant un préavis raisonnable.

8. Transfert

L'Etablissement se réserve le droit de transférer le présent Contrat à toute entité du même groupe contrôlée, contrôlant, ou sous contrôle commun avec, l'Etablissement, au sens du contrôle défini par l'article L. 233-3 du Code de commerce, sur notification écrite préalable envoyée au Client. En l'absence d'objection de la part du Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite, le Contrat sera transféré avec effet à l'issue de ce délai de trente (30) jours.

9. Résiliation

Le Client peut demander à tout moment la résiliation du présent Contrat, directement depuis l'Application ou le Site.

L'Etablissement pourra pareillement résilier de plein droit le Contrat, par notification dans l'Espace Personnel et confirmation par email, en respectant un délai de préavis de trente (30) jours. Dans ce cas, l'Etablissement enverra une notification au Client. L'obligation de respecter un préavis par l'Etablissement n'est pas applicable dès lors qu'il soupçonne le Client ou un tiers d'utiliser de façon détournée ou frauduleuse les

Services, ou de se livrer à une activité illégale auquel cas l'Établissement est en droit de résilier immédiatement le Contrat.

En cas de manquement grave d'une Partie à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, l'autre Partie pourra résilier le Contrat avec effet immédiat à compter de la réception d'une notification par email à l'adresse de contact de la Partie fautive (ci-après la « Date d'effet »).

En cas de procédures collectives d'une Partie, le Contrat peut être résilié par email à l'autre Partie dans les conditions et délais fixés par la loi et suivant la décision du mandataire ou de liquidateur désigné. Il est entendu par procédure collective : nomination d'un mandataire ad hoc, d'un administrateur judiciaire, ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation, ou de perte d'agrément de l'Établissement.

10. Responsabilité et Force majeure

10.1. Responsabilité

La responsabilité de l'Établissement est limitée à la réparation des dommages directs. Ainsi, la responsabilité de l'Établissement ne peut pas être engagée en cas de dommages indirects (tels que, sans que cela soit limitatif, les pertes financières, pertes de revenus, perte de clientèle, atteinte à l'image, dommage moral) qui pourraient résulter de l'utilisation des Services. En outre, l'Établissement ne pourra être tenu responsable de tout dommage résultant de la mise en œuvre d'obligations légales et réglementaires lui incombant.

Le Client garantit l'Établissement, ses employés et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un tiers ou d'une autorité publique et le cas échéant, indemnise l'Établissement de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant à l'utilisation des Services par le Client ou ses Utilisateurs de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la violation des droits de propriété intellectuelle de l'Établissement ou de tout tiers du fait de l'utilisation des Services.

10.2. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues responsables pour tout retard ou inexécution qui seraient liés à un cas de force majeure. Au terme de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française applicable, la force majeure s'entend de tout événement exceptionnel échappant au contrôle

des Parties qui ne peut être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets empêchent l'exécution des obligations découlant des présentes.

Les Parties disposent d'un délai de trente (30) jours pour remédier au cas de force majeure temporaire. Passé ce délai, chaque Partie pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception. La date d'effet prise en considération sera celle de la réception de ladite lettre.

Si le cas de force majeure est définitif, le présent Contrat est résolu et les Parties libérées de leurs obligations conformément à l'article 1351 du Code civil.

11. Disponibilité des Services

L'Établissement s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Services soient accessibles 24h/24 et 7j/7. Cependant, l'accès à l'Espace Personnel pourra être temporairement indisponible pour des raisons techniques. L'Établissement décline toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative en cas :

- D'interruption de l'Application pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées.
- D'impossibilité momentanée d'accès à l'Application (et/ou aux sites internet et applications lui étant liés) en raison de problèmes techniques et ce quelles qu'en soient l'origine et la provenance.
- D'indisponibilité ou de surcharge ou toute autre cause empêchant le fonctionnement normal du réseau de télécommunications utilisé pour accéder à l'Application.
- De contamination par d'éventuels programmes malveillants circulant sur le réseau.
- De dommages directs ou indirects causés au Client, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'accès, ou de l'utilisation de l'Application (et/ou des sites ou applications qui lui sont liés).
- D'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de l'Application.
- De perte par le Client de son identifiant et/ou de son Mot de passe ou en cas d'usurpation de son identité.

12. Données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel (ci-après les « Données personnelles ») du Client est régi par le présent Contrat, ses Annexes ainsi que la Politique de protection des données de l'Établissement, consultable à l'adresse suivante : [Politique de protection des données](#).

En acceptant le présent Contrat, le Client autorise l'Établissement à communiquer ses Données personnelles à des partenaires ou sous-traitants dont une activité leur a été externalisée pour l'exécution des Services.

13. Convention de preuve

Le Client accepte par les présentes l'enregistrement de toutes les communications électroniques rendues possibles avec l'Établissement à des fins de preuve et d'amélioration des Services. Le Client reconnaît qu'il sera présumé avoir pris connaissance de toute notification sur son Espace Personnel, sauf lorsque la loi impose explicitement un mode de notification différent.

14. Réclamations et Service client

Le Client peut contacter le Service client de l'Établissement par email à l'adresse : support@qonto.com

L'Établissement met à disposition sur le Centre d'aide du Site une page questions fréquemment posées (FAQs) afin d'aider le Client à répondre à ses questions. Toutefois, en cas de conflit entre les FAQs et les stipulations du présent Contrat, celui-ci prévaudra comme seul document ayant valeur juridique.

Le Client est invité à s'adresser au Service Réclamations (reclamations@qonto.com) pour toute réclamation portant sur l'exécution du Contrat.

15. Langue

La langue applicable aux relations contractuelles est le français.

16. Incessibilité

Le présent Contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le Client. La responsabilité du Client pourra être engagée en cas de manquement à cette disposition et l'Établissement pourra procéder à la résiliation du Contrat sans délai.

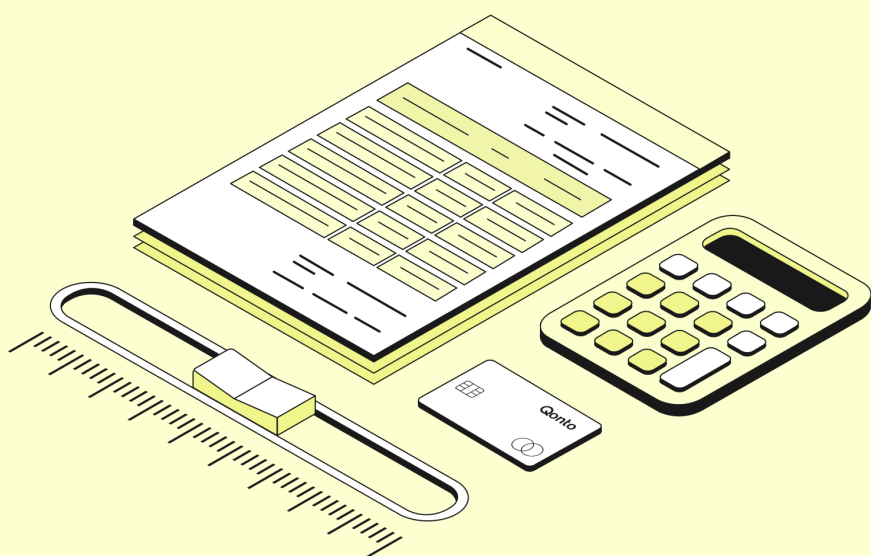
17. Indépendance des stipulations

La nullité ou l'invalidité d'un ou des termes du Contrat n'affecte pas la validité du Contrat ou des autres stipulations du Contrat. Par conséquent, le Contrat et les autres clauses demeureront en vigueur.

18. Loi applicable et tribunaux compétents

La loi applicable au Contrat est la loi française. Tout litige relatif à la formation, à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture du Contrat relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris, y compris en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Titre 2 - Vos Outils Financiers



L'Etablissement offre une gamme d'Outils Financiers ayant pour objet de d'assister le Client dans la gestion de son entreprise. Ces outils incluent la gestion de factures électroniques, l'établissement de sa comptabilité, le suivi de sa trésorerie, ainsi que la collecte de factures de ses fournisseurs..

1. Dispositions Générales

Les Services d'Outils Financiers fournis par l'Etablissement sont accessibles depuis l'Application. Ces services ne constituent jamais un conseil de nature comptable, sociale, juridique ou fiscale. L'Etablissement ne saurait être tenu responsable des décisions et choix effectués par le Client sur la base des informations fournies par les Services d'Outils Financiers.

L'Etablissement ne garantit pas que ces services soient adaptés à la situation particulière du Client. Le Client est tenu de vérifier préalablement à l'utilisation de ces services que ceux-ci sont adaptés à sa situation particulière.

2. Dispositions propres au service de facturation

2.1. Edition et envoi de factures clients

L'Établissement met à disposition du Client un outil de gestion et édition de factures dans l'Espace Personnel lui permettant de générer des factures et de les envoyer à ses propres clients. L'outil permet au Client de créer et envoyer par email des devis et factures personnalisés grâce aux données préenregistrées, convertir des devis validés en factures, en suivre les encaissements, gérer la numérotation automatique des factures et gérer l'annulation des factures par avoirs.

Edition des factures : Les modèles issus de l'outil d'édition de factures doivent être personnalisés pour s'adapter à l'activité du Client qui est tenu de vérifier préalablement à son utilisation que celui-ci est adapté à sa situation particulière. L'Etablissement ne garantit pas que l'outil soit adapté à la totalité des cas d'usages ou à la situation particulière du Client.

Envoi et format des factures : Les factures sont envoyées aux clients du Client à l'adresse indiquée par le Client. Il revient au Client de s'assurer que son client accepte cette modalité de facturation. Les factures émises en France sont au format structuré au sens du 3° du VII de l'article 289 du Code

Général des Impôts. Toutes les factures émises depuis l'Etablissement par des clients français seront transmises à la Plateforme de Dématérialisation Partenaire de l'Etablissement, qui les traitera conformément aux conditions prévues par l'Article 289 bis du Code général des impôts, annexe II, et les transmettra à la Plateforme de Dématérialisation Partenaire de leur destinataires, s'ils en sont dotés.

2.2. Réception et import de factures fournisseurs

Lorsqu'il reçoit des factures de ses propres fournisseurs, le Client peut transférer et importer automatiquement ces factures dans l'Application et préparer leur règlement grâce à l'extraction automatique des données des factures (bénéficiaire, IBAN, montant, etc.).

2.3. Réception de factures électroniques

Le service de facturation offert par l'Etablissement est un service de facturation électronique. Ce service permet aux fournisseurs du Client de lui adresser des factures électroniques au travers du service de Plateforme de Dématérialisation Partenaire de l'Etablissement.

Désignation de l'Etablissement comme Plateforme de Dématérialisation Partenaire : Le Client accepte (i) de désigner l'Etablissement comme Plateforme de Dématérialisation Partenaire, (ii) que l'Etablissement l'inscrive dans l'annuaire central prévu par l'article 289 bis du Code Général des Impôts, (iii) de désigner l'Etablissement en qualité de Fournisseur de Services PEPPOL aux fins de l'enregistrer comme participant PEPPOL, permettant à ses fournisseurs de lui transmettre des factures électroniques depuis leur propre Plateforme de Dématérialisation Partenaire.

Le Client accepte de recevoir depuis l'Application les factures électroniques émises par ses fournisseurs et reçues depuis le service de Plateforme de Dématérialisation Partenaire de l'Etablissement. Les fournisseurs pourront voir que l'Etablissement est la Plateforme de Dématérialisation Partenaire du Client.

Le Client utilisateur du service de réception de factures électroniques accepte la transmission par l'Etablissement de ses données nécessaires au service aux (i) autres Plateformes de Dématérialisation Partenaires, des (ii) autorités publiques gérant l'annuaire précité et des (iii) Fournisseurs de Services PEPPOL de ses fournisseurs. L'Etablissement doit partager les informations relatives au Client prévues par l'article 242 nonies H, II du Code général des impôts, annexe II afin de créer l'adresse de facturation

électronique du Client lui permettant de recevoir les factures électroniques de ses fournisseurs.

3. Tableau de bord, export de données et synchronisation avec des outils tiers

L'Etablissement met notamment à disposition du Client un tableau de bord dans l'Espace Personnel montrant la situation financière du Client, ses flux de trésorerie, catégorisant ses dépenses et recettes.

Le Client peut synchroniser dans des outils tiers les informations, données et documents issues des Services d'Outils Financiers. L'Etablissement n'est dans ce cas pas responsable de l'utilisation par le Client de l'utilisation d'outils tiers. Il ne garantit pas le bon fonctionnement, la disponibilité des outils tiers, leur adéquation à la situation particulière du Client ou leur inter-opérabilité avec les services de l'Etablissement.

Le Client peut exporter les informations, données et documents issues des Services d'Outils Financiers depuis l'Application, par exemple pour permettre les rapprochements comptables. L'Etablissement n'offrant pas de prestation de réversibilité, le Client est informé qu'en cas de résiliation du Contrat, il lui appartient de procéder à l'export des données et de procéder à son initiative à leur réintégration dans ses outils de remplacement.

4. Dématérialisation des justificatifs

L'Application permet au Client et à ses Utilisateurs de numériser factures, reçus, depuis leurs téléphones mobiles. Une fois numérisés, ces justificatifs sont accessibles dans l'Espace Personnel du Client. Dans le cadre de son service de justificatifs certifiés, l'Etablissement appose un certificat de signature électronique aux documents que le Client lui demande de certifier aux fins d'utilisation à titre de justificatif dématérialisé (l'accès à ce service dépend du Plan du Client). Il appartient au Client de conserver les justificatifs originaux par ses propres moyens, dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur, notamment pour d'éventuels contrôles par l'administration fiscale.

Le Client peut utiliser des fonctionnalités d'extraction automatique des données de ces justificatifs (tel que nom du fournisseur, n° de TVA, montant, etc.).

5. Utilisation des fonctionnalités d'extraction automatique des données

L'Etablissement permet au Client de procéder à l'extraction automatique des données des documents importés par des Utilisateurs dans le cadre des Services d'Outils Financiers. Cette fonctionnalité permet notamment de détecter les principales données de ces documents (nom de la contrepartie, montant et nature de la transaction, IBAN, etc), notamment par le biais de technologies de reconnaissance optique des caractères.

Le Client est informé des limitations techniques inhérentes à cette technologie. Il doit ainsi s'assurer de la complétude et exactitude des données extraites avant de valider toute opération ou prendre toute décision de gestion sur la base de ces données.

Définitions

Les termes du présent Contrat utilisés avec la première lettre en majuscule auront le sens défini ci-après, indépendamment du fait qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

Application	Désigne l'Application éditée par l'Établissement, permettant d'accéder à l'Espace Personnel.
Client	Désigne une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle.
Comptable	Désigne une personne physique majeure, mandatée par le Client, qui dispose de droits restreints. Il peut notamment trier, exporter, modifier les transactions (ajouter des reçus, remplir la TVA, etc.) et connecter des outils comptables à l'Espace Personnel.
Contrat	Désigne le présent document ainsi que ses annexes, toutes conditions particulières et avenants au présent document.
Données d'identification	Désigne la combinaison d'un identifiant et d'un mot de passe, propre à un Utilisateur, permettant d'accéder à l'Espace Personnel.
Espace Personnel	Désigne l'environnement dédié du Client (ou d'un Utilisateur désigné par le Client) accessible via l'Application ou le Site au moyen des Données d'identification.
Fournisseur de Services PEPPOL	Désigne une entité fournissant des points d'accès Peppol (AP) et des services de Service Metadata Publisher (SMP) sur le réseau PEPPOL.
Mot de passe	Désigne le code secret permettant la connexion à l'Espace Personnel.
Outils Financiers	Désigne la gamme de services d'assistance du Client dans la gestion de son entreprise, notamment, dans l'établissement de sa comptabilité, la gestion de sa trésorerie, la gestion de dépenses de ses collaborateurs, la gestion de ses fournisseurs et clients et le paiement de ses charges.
Services	Désignent l'ensemble des services fournis par l'Établissement au Client au titre des présentes. Le Client reconnaît que seul les Outils Financiers sont offerts dans le cadre du présent Contrat.

Service client	Désigne le support client dont les coordonnées sont disponibles à l'article 13 du Contrat.
Titulaire	Désigne une personne physique majeure ou mineure émancipée conformément aux dispositions du Code civil, mandatée par le Client, disposant de l'ensemble des droits du Client sur le compte utilisateur du Client y compris de créer et de clôturer ce dernier.
Utilisateur	Désigne une personne physique expressément mandatée par le Client afin d'accéder à l'Espace Personnel du Client et d'utiliser les Services, dans les limites définies par le Client.
Qonto	Désigne la marque sous laquelle l'Établissement commercialise les Services.

Qonto